Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

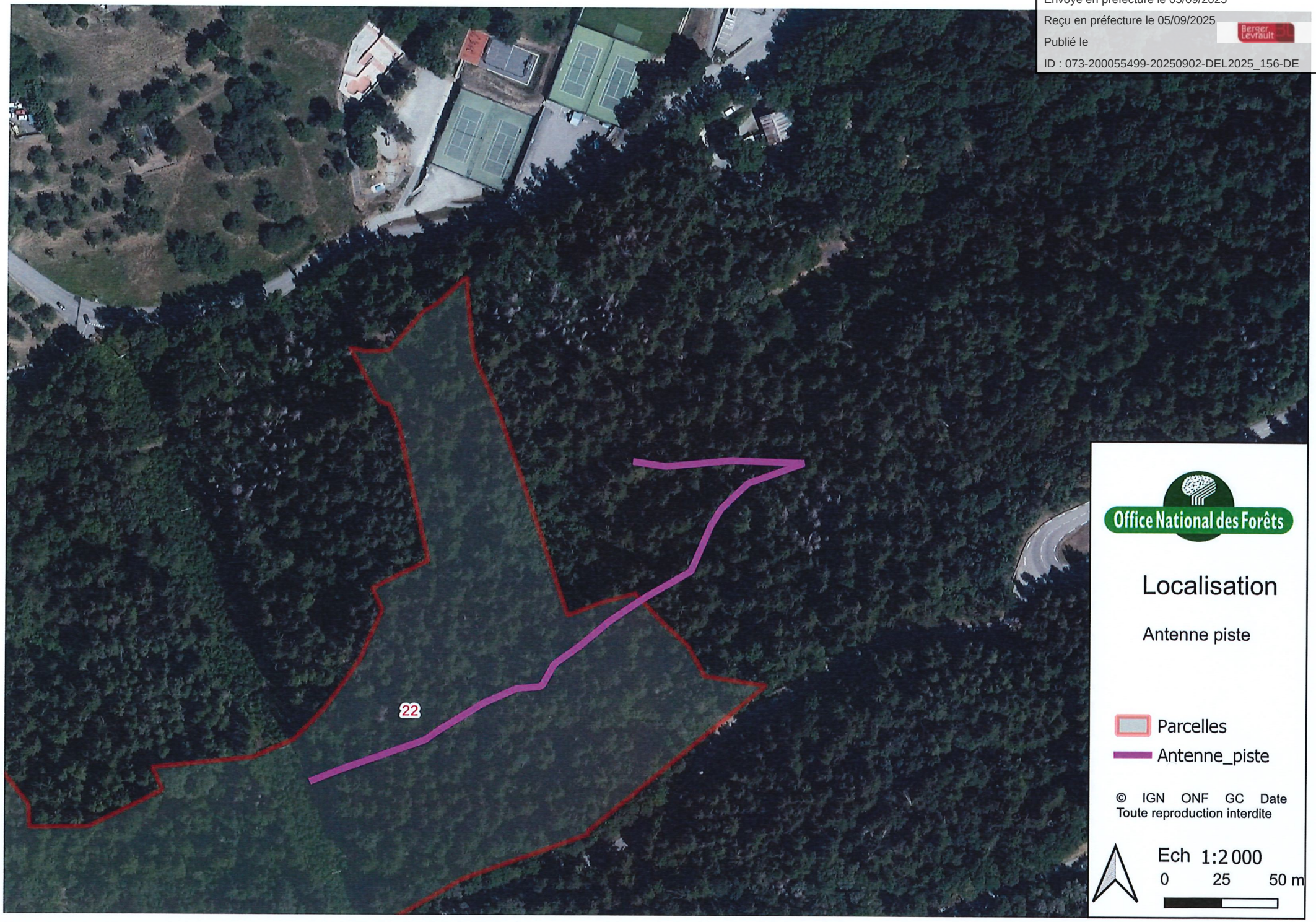

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CONTRAT DE FILIERE FORET-BOIS 2024-2027

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt :
Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Partie réservée à Berger Levrault
Date d'arrivée du dossier :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

INVESTISSEMENT - Forêt Communale

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

Modalités de dépôt-instruction-versement

cf. annexe

Composition du dossier à compléter :

- ✔ Demande de subvention dûment complétée et signée (présent dossier)
- ✔ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- ✔ Plan des parcelles concernées ou du projet
- ✔ Délibération autorisant la commune à demander une aide au Département
- ✔ Attestation adhésion à un système de certification de gestion durable
- ✔ Devis non signé(s) correspondant au montant de la demande

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr/aides

LA COMMUNE

Nom de la commune : La Plagne Tarentaise

Adresse principale : Mairie de la Plagne
Code postal : 73210 Commune : La Plagne Tarentaise
Téléphone : 73210 Courriel : La Plagne Tarentaise
Numéro SIREN / SIRET : 2 0 0 0 5 5 4 9 9 0 0 0 1 2

Adresse de correspondance *(si différente de la principale)* :
Code postal : Commune :

Représentant légal :
Nom : Boch Prénom : Jean Luc Qualité : Maire
Téléphone : Courriel :

Personne chargée du dossier *(si différente)* **:**
Nom : De Righi Prénom : Véronique Qualité : RUT ONF
Téléphone : 0622049693 Courriel : veronique.de-righi@onf.fr

DESCRIPTIF DE LA FORÊT

Surface : 6 ha Adhérant Cofor 73 : ☐ oui ☐ non
Certification gestion durable : ☑ PEFC ☐ FSC ☐ Aucune Numéro certification : PEFC/10-21-3/9309
Dates de validité de l'aménagement : du 2011 au 2030 Technicien ONF référent :

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir détails et modalités aides du Département de Savoie dans l'onglet détails ou la fiche "dispositif" correspondante

Axe d'intervention	Dispositif	investissement(s) prévu(s)	montant HT
1-Développer une gestion durable et soutenable des forêts de Savoie	1.1-Soutenir les petites infrastructures forestières	Création de piste : Demande : 2520€	6300€
	1.2-Maintenir l'exploitation par câble	https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/maintenir-une-exploitation-par-cable-forestier-plan-foret-bois-2023-2027	
5-S'adapter au changement climatique et prévenir les risques	5.2-Aider à la mobilisation des bois scolytés	Exploitation débardage de bois scolytés Demande : 6*700 = 4200€	13500€
	5.3-Accompagner le reconstitution des espaces forestiers sinistrés		
	5.4-Aider les interventions en forêt de protection		

Total HT : 19800 **€**

Descriptif projet :

Coupe de bois scolytés parcelle 22 de la forêt communale, au dessus de la route départementale sur 6ha.
Demande de 40% de 6300€ pour la desserte soit 2520€.
Demande 4200€ pour les bois scolytés (6ha*700€/ha).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant du projet HORS TAXE :			19800 **€**
subvention du Département 73		%	19800 **€**
autres subventions (à préciser) :		%	19800 **€**
Aide BE : 3000€		%	19800 **€**
		%	19800 **€**
		%	19800 **€**
Autofinancement et emprunt :		%	19800 **€**

Calendrier prévisionnel des investissements : **début :** 15/09/2025 **fin :** 31/10/2025

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : Jean Luc Boch

SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint

- m'engage à conserver les investissements pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département

Fait le : 31/07/25 **à :** La Plagne Tarentaise

Signature :

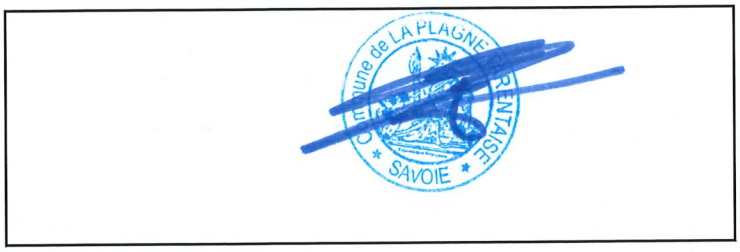

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CONTRAT DE FILIERE FORÊT B[illegible]

Détails des aides du Département et modalités

ANNEXE INVESTISSEMENT - Forêt communale

DETAILS DES AIDES

Dispositifs propres au Département (voir la fiche "dispositif" correspondante pour plus de détails) :

Axe d'intervention	Dispositif	Dépense éligible	Taux	Modalités
1-Développer une gestion durable et soutenable des forêts de Savoie	1.1-Soutenir les petites infrastructures forestières	- Création/recalibrage de pistes - Création de plate-forme de dépôt ou retournement - Résorbtion de "points noirs" sur routes - Création de plate forme de tri des bois - Création d'équipement DFCI léger - Etudes d'intégration paysagère (< 12 % du montant total)	40%	- 1 000 € d'aide minimum - 10 000 € d'aide maximum - Document de gestion forestière durable
	1.2-Maintenir l'exploitation par câble	- Travaux d'installation et de désinstallation, tracé des lignes, - Terrassement pour l'installation des machines, - Bûcheronnage, débardage ; - Maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier (< 12 % du coût des travaux éligibles)	17€/ml	- Aide plafonnée à 40% du montant des dépenses éligibles - Montant minimum d'aide : 5 000 €
5-S'adapter au changement climatique et prévenir les risques	5.2-Aider à la mobilisation des bois scolytés	- Exploitation de produits sanitaires en épicéa ou sapin dans les peuplements forestiers impactés (arbres à prélever par obligation sanitaire) ; la proportion de produits sanitaires devra être mentionnée dans la demande et être supérieure à 25%	700€/ha (surface de forêt parcourue en coupe sanitaire)	- Surface minimum de 0,5 ha/propriétaire ou dossier - Plafond d'aide par propriétaire de 10 000 €, augmenté à 15 000€ pour les propriétaires ayant plus de 50 ha de forêt parcourue en coupe sanitaire
	5.3-Accompagner le reconstitution des espaces forestiers sinistrés	- Travaux de stablisation des terrain et nettoyage du sol	80 %	- plafond des dépenses de 3 500 € HT/ha (maitrise d'œuvre comprise) avec une subvention/dossier de 1 000 € minimum et 20 000 € maximum.
		- Travaux de renouvellement des peuplements impactés (plantation, travaux préaratoire à la régénération naturelle, premiers dégagement)	10 à 40 % selon les autres aides acquises et dans la limite de 80% d'aide maximum	- plafond des dépenses de 8 000 € HT/ha (maitrise d'œuvre comprise) - subvention/dossier de 1 000 € minimum et 30 000 € maximum
	5.4-Aider les interventions en forêt de protection	- Investissements matériels ayant pour objet l'amélioration de la stabilité des terrains et les travaux sylvicoles destinés au maintien ou à l'amélioration de la fonction de protection de la forêt qui a un caractère d'utilité publique de la forêt - Etudes préalables aux investissements matériels ; études de faisabilité, - Maîtrise d'œuvre des travaux externalisée, dans la limite de 12 % du montant HT éligible des investissements	5 à 10 % (à précier selon les autres financemts possibles (Etat, Région)	- Aide réservée aux zones soumises à un fort aléa et d'importants enjeux de sécurité - 25 000 € d'aide maximum

Le Département est également cofinanceur du Feader pour les dispositifs du Plan stratégique National, pour ces dossiers, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr/aides

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT

Dépôt :

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

Versement :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE

ALPES Environnement

alpes-environnement@wanadoo.fr

COMMUNE de la PLAGNE TARENTAISE
Place Charles de Gaulle
73210 MACOT
France

Devis n° DEV-2025/06-0004

Valable 1 an

En date du 05/06/2025

Piste forestière parcelle 22

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Transfert de la pelle 17 T	1 forfait	500,00 €	20 %	500,00 €
2	Création d une piste forestière à tracteur	300 ml	15,00 €	20 %	4 500,00 €
3	Brise roche	1 Forfait	1 300,00 €	20 %	1 300,00 €

Paiement par chèque ou par virement bancaire.

Total HT	**6 300,00 €**
TVA à 20 %	1 260,00 €
Total TTC	**7 560,00 €**

La facture sera établie en fonction des métrés définitifs en fin de chantier et tous travaux supplémentaires seront facturés en régie, main d'oeuvre + fourniture.

Le client

Mention datée et signée :
« Devis reçu avant l'exécution des travaux. Bon pour travaux. »
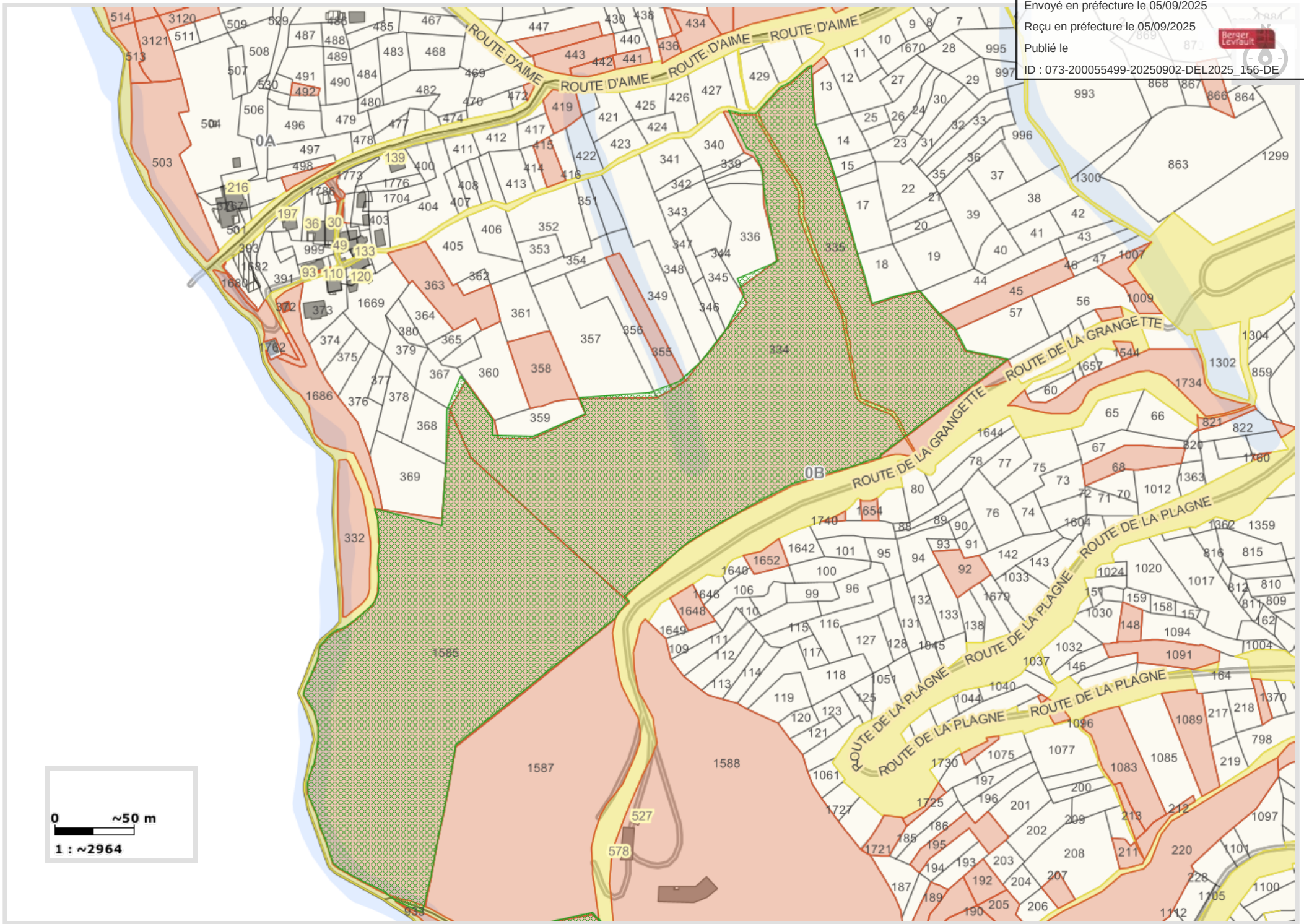
Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-200055499-20250902-DEL2025_156-DE